

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 29 JANVIER 2021 à 20h33, à la Mairie.

Convocations envoyées : le 22 janvier 2021

Affichage aux panneaux : le 22 janvier 2021

Présents : 13 membres + 1 POUVOIR

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf janvier à vingt heures trente-trois minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. GORINE Ludovic, Maire.

Présents : GORINE Ludovic, CAMOIT Frédérique, MARTIN Dominique, VAN EECKHOUT Aude, ANDRIEU Patricia, LEGRAND Fabrice, PERRIOT Véronique, GUTIERREZ Y DIEZ Sylvie, BUTEZ LE BOURGEOIS Céline, JEAN BAPTISTE Morgane ; LIMA Paulo, GOERGEN Julien et GAZAR Chloé.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé : GOIX Pierre

1 POUVOIR : GOIX Pierre donne pouvoir à Ludovic GORINE

Désignation du secrétaire de séance : Sylvie GUTIERREZ Y DIEZ

Le procès-verbal du 18 décembre dernier n'appelle aucune observation.

L'Ordre du jour est approuvé par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'afin de respecter le couvre-feu instauré par le gouvernement en date du 15 décembre 2020, ce conseil ne peut recevoir du public mais qu'un lien de visio-conférence est en place et qu'une personne s'est connectée.

1/ Accueil Collectif des Mineurs – ACM (Périscolaire et Centre de Loisirs)

Monsieur le Maire remercie Mesdames VAN EECKHOUT, CAMOIT, MARTIN et PERRIOT qui ont travaillé sur ce dossier et ont présenté à la Drenne un état des comptes de ce service. Déjà 1 572 € ont été facturés à la Drenne pour la mise à disposition du personnel pendant le confinement pour la garde des enfants de la Drenne.

Par ailleurs, le groupe de travail s'est réuni pour la deuxième fois et a acté la Participation de la Drenne au déficit de l'Accueil Collectif des Mineurs (périscolaire et centre de loisirs), services que cette commune utilise jusqu'à présent sans aucune participation.

Monsieur le Maire souhaite trouver une solution financière pour l'avenir de ce service afin que les comptes soient en équilibre. D'autres communes ont fait le choix d'une « Délégation de Service Public ». (*La délégation de service public est « un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service. »*). Cette solution aurait pour conséquence une charge financière plus importante pour les familles.

Par ailleurs, La Drenne a accepté de prendre en charge le salaire du 3^e animateur depuis le mois d'octobre et jusqu'en juin 2021. Une solution pérenne consisterait à une participation sur la masse salariale au prorata du nombre d'enfants accueillis. Monsieur le Maire souligne que la Caisse d'Allocations Familiales participe activement au soutien financier. L'aide de la Drenne permettrait d'offrir un service avec un budget en équilibre.

2/ Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire (SIRS)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MARTIN qui informe le Conseil que les enseignantes de l'école maternelle du Coudray se sont mis en grève le mardi 26 janvier 2021.

Le service minimum d'accueil (obligation légale dès 25% de grévistes) mis en place par la mairie a comptabilisé **8 enfants**.

Concernant le SIRS, celui-ci s'est réuni en assemblée ordinaire. Deux délibérations ont été prises. La signature d'un contrat d'assurance statutaire du personnel conféré au Centre de Gestion de l'Oise et la réévaluation de la base indiciaire d'un agent. Enfin, le Président et le Vice-Président de ce syndicat vont recevoir les agents pour leur entretien annuel.

3/ Investissements 2021

Voirie

Monsieur le Maire constate que la voirie a besoin d'être refaite dans plusieurs rues du Coudray sur Thelle. Madame VAN EECKHOUT, en charge du dossier dresse le bilan :

- La rue de Noé pour des travaux à hauteur de 33 976,71 € HT
- La rue du Puits, pour des travaux d'un peu moins de 100 000 € HT, devrait être refaite avec trottoirs, caniveaux, surfacage et évacuation d'eaux pluviales dès la fin des constructions des nouvelles habitations.
- La rue du Bout des Jardins est techniquement la plus abîmée de toutes. Le fond de forme est fragilisé et se fissure. Le devis s'élève à 29 110 ,50 € HT

Soit un total de 163 000 € HT environ.

Dortoir

Un projet de dortoir au centre de loisirs est à l'étude. Deux solutions sont examinées :

- L'une pour isoler et aménager la pièce qui jouxte la future salle de conseil actuellement en rénovation ;
- L'autre, en réalisant une aile au bâtiment de l'ACM déjà existant.

Monsieur le Maire souligne l'importance de ce projet pour le confort des enfants. Une demande d'aide auprès de la CAF sera faite dès réception des devis.

Monsieur LEGRAND s'étonne de ne pas trouver le PLU dans les investissements 2021.

Monsieur le Maire le rassure. Les membres de la commission travaillent déjà sur le PLU. Simplement, le travail en amont est assez dense et la charge financière sera appliquée sur le budget 2022.

4/ Demande de Subventions

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention globale pour l'ensemble des travaux de voirie qui se réaliseront par tranche sur plusieurs années.

Afin de mettre toutes les chances de subventions de notre côté, ce dossier sera présenté au mois de mars auprès de Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Oise et de Madame la Préfète de l'Oise au titre de la DETR 2021.

5/ Démission d'un Conseiller municipal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Christian TASTAYRE a démissionné de son mandat de conseiller municipal en date du 18 janvier 2021.

Ainsi à compter du 18 janvier 2021, le conseil municipal compte officiellement 14 membres. Le tableau du conseil municipal a été mis à jour. Ce dernier a été envoyé à la préfecture et affiché en date du 19 janvier 2021.

Questions diverses

Église

Monsieur le Maire informe que les travaux de l'Église sont terminés. Il souligne que Monsieur NEVES offre une minuterie afin de faciliter l'extinction de l'éclairage de clocher. Il réitère ses vifs remerciements pour tous les travaux non comptabilisés mais réalisés à titre gracieux par Monsieur NEVES et son équipe.

Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une fuite d'eau a endommagé le plafond du bâtiment de la mairie. Un devis auprès d'un couvreur a été reçu pour 1 652 € HT. Les travaux seront engagés au plus vite. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre assureur. Monsieur le Maire souligne que le couvreur réparera gracieusement les gouttières. Monsieur LEGRAND demande à faire appel à une autre société, La Charpenoise.

Élections Régionales et Départementales 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les élections Régionales et Départementales auront dans le courant du mois de juin 2021

De plus, de nouvelles réglementations du code électoral sont à observer. Les élus seront formés avant les élections.

Ce dédoublement de scrutin implique également l'achat ou la confection de deux nouveaux isolements et l'achat d'une nouvelle urne. Enfin, l'ensemble du Conseil municipal est sollicité afin d'être présent le jour des élections (Obligation de mandat).

Plan Local d'Urbanisme P.L.U.

Monsieur LEGRAND sollicite les conclusions de la réunion de la Thelloise mentionnant le SCOT et le PLU. Madame CAMOIT l'informe qu'une réunion est prévue le jeudi 4 février 2021.

Monsieur LEGRAND demande la tenue d'un programme pour le PLU et demande si un autre bureau d'étude pourrait être sollicité.

Madame CAMOIT attend le retour de Monsieur KOVAL et annonce qu'un bureau d'étude nouvellement nommée impliquerait des frais supplémentaires.

Monsieur le Maire remercie ses conseillers et ses adjointes de leurs efforts. Madame SAUERBECK en visioconférence remercie la nouvelle équipe municipale pour ses actions et propose aux membres des noix de son jardin.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 59.

Signature du Maire



Signature du Secrétaire de séance